

Les carrières des Psychomotricien.ne.s. Vers une fidélité disciplinaire ?

Florent Vincent

► **To cite this version:**

Florent Vincent. Les carrières des Psychomotricien.ne.s. Vers une fidélité disciplinaire?. Quelles recherches sur le doctorat? (Journée d'étude de l'école doctorale Erasme; vendredi 7 décembre 2018), Dec 2018, Villetaneuse, France. hal-02335423

HAL Id: hal-02335423

<https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-02335423>

Submitted on 28 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les carrières des Psychomotricien.ne.s Vers une fidélité disciplinaire ?

Florent VINCENT

Psychomotricien à l'hôpital de jour de Poissy (ASOIMEEP)

Secrétaire du Conseil National Professionnel des Psychomotricien.nes (CNPP)

Délégué Général Adjoint de la Fédération Française des Psychomotricien.ne.s (FFP)

Doctorant ECE (Education, Carrièreologie, Ethique), Université Catholique de l'Ouest, UCO-Angers

Résumé

Cet article vise à décrire une recherche exploratoire dans le cadre d'une recherche autour des carrières des psychomotricien.nes. Dans un premier temps, l'auteur décrypte le contexte des travaux mis en place, tant sur un plan rapproché en spécifiant sa posture de chercheur, que sur un plan général, en lien avec l'universitarisation des professions de Santé. Dans un deuxième temps, une description des données issues d'une recherche quantitative sur les psychomotricien.nes titulaires (ou en voie d'obtention) d'un doctorat est proposée. Dans un dernier temps, des propositions de théorisation et de formalisation conceptuelle sont abordées. La conclusion s'articule autour de l'idée d'un doctorat spécifique à la discipline psychomotricité ainsi que des propositions de travail pragmatiques et des pistes de réflexion.

Mots-clés : psychomotricité, doctorat, carrière, fidélité

Abstract

This article aims to describe exploratory research within the framework of research around the careers of psychomotricists. At first, the author decrypts the context of the work, both on a closer plane by specifying his posture as a researcher, and on a general level, in connection with the universitarization of the health professions. In a second step, a description of the data from a quantitative research on the psychomotor therapists' titular (or in the process of obtaining) a doctorate of philosophy is proposed. Lastly, propositions of theorization and conceptual formalization are discussed. The conclusion revolves around the idea of a doctorate specific to psychomotricity as well as pragmatic work proposals and avenues for reflection.

Keywords: psychomotor therapy, psychomotricity, Doctorate of philosophy, career, fidelity

Afin d'exposer au mieux le déroulé des travaux que j'ai eu le plaisir de présenter lors de la journée d'étude de l'Ecole Doctorale Erasme il convient de se poser de bonnes questions. La première pourrait évidemment être : Quelles recherches sur le doctorat ? Je souhaite la compléter d'un métier qui me tient à cœur : les psychomotricien.ne.s. Nous pourrions donc nous demander : quelles recherches sur le doctorat pour les psychomotriciens ? Autrement dit, qui sont les psychomotriciens DE (Diplômés d'Etat) titulaires (ou en voie d'obtention) d'un doctorat ?

Je présenterai en première partie le contexte dans lequel s'inscrit cette recherche, de ma position de sujet à l'universitarisation. Ensuite, j'exposerai les résultats de la recherche exploratoire menée dans le cadre de mes travaux de thèse. Enfin, je proposerai une analyse conceptuelle des travaux pour conclure sur des pistes de travail vers une extension du métier, à savoir la discipline universitaire.

1. Contexte des travaux

La profession de Psychomotricien.ne est régie par un cadre réglementaire dont les premiers actes datent de 1963. Pour résumer, en 1974 paraît le décret N°74-112 actant la Création du Diplôme d'Etat de psychorééducateur. Puis un second décret fait avancer la profession (le N° 88-659 du 6 mai 1988) relatif à l'accomplissement des actes de rééducation psychomotrice. Ensuite, la loi N° 95-116 du 4 février 1995 intègre les psychomotricien.ne.s dans la liste des Auxiliaires Médicaux, et les protège contre l'exercice illégal de la profession. Le 6 août 2004, un nouvel arrêté entre en vigueur, modifiant celui de 1998 et ayant un impact sur les modalités des études préparatoires Diplôme d'Etat de Psychomotricien.ne. Ces quelques décrets montrent l'évolution du métier et lui confèrent une reconnaissance parmi les praticiens des auxiliaires médicaux. Toutes les modalités d'exercice sont relatées dans le décret N° 2004-802 du 29 juillet 2004. *In fine*, la profession est régie par l'article L4332 du Code de la Santé Publique et les actes par l'article R4332 du Code de la Santé Publique (Légifrance, 2018). Il est à préciser que le diplôme de psychomotricien.ne D.E. est codélivré par les Ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le grade est attribué par ce dernier tandis que la remise effective du diplôme est effectuée par le préfet.

Si les accords de Bologne (1998) justifient la mise en place concrète du Système

LMD (Licence-Master-Doctorat) pour l'ensemble de l'enseignement supérieur, la reconnaissance universitaire n'est pas encore faite pour les psychomotricien.ne.s car la réingénierie n'est pas aboutie malgré la présentation au gouvernement dès 2008 des Référentiels métiers ; compétence et de formation¹. (Hermant, 2014).

1.1. Posture du chercheur

Après une formation de praticien, en poursuivant la formation clinique par la pratique, j'ai peu à peu développé une posture de « praticien réflexif » au sens de Donald Schön,(1994) tout en intégrant les méthodologies (qui ne sont pas des « techniques») du « point de vue situé » de Nagel (1993) ou de la « théorisation ancrée » (Laperrière, 1997). L'analyse par le « point de vue situé » permet non pas une objectivité totale, car l'observateur reste sujet. Toutefois, la réflexivité sur sa condition d'observateur lui permet de mettre à distance raisonnable les artéfacts liés à sa présence. Ainsi, le sujet auteur de l'étude indique d'où il parle afin de mettre à distance sa subjectivité de son objet d'étude. Par ailleurs, travailler via le prisme de la « théorisation ancrée » ou « *grounded theory* » m'a mené à un travail hélicoïdal permanent. Ceci signifie que, à l'instar des hélices qui permettent de remonter l'eau dans les canalisations ascendantes, mon travail s'est appuyé en permanence sur les résultats acquis au fur et à mesure. De fait, les résultats proposés ici sont une base pour les travaux qui suivront. Ces outils m'ont donc permis de trouver un positionnement du côté de la recherche qui se justifie tant par ses matériaux que son écologie.

Mon inscription s'est faite dans le seul Master accessible uniquement aux psychomotricien.ne.s parmi la quarantaine ouverte aux titulaires du D.E., selon ma propre recherche en 2015. Or, le *Master Internacional en Psychomotricidad* (diplôme délivré par l'Université de Murcia en Espagne) m'a ouvert à la volonté d'une recherche réflexive. Il autorise par ailleurs une bi-appartenance clinique et encadrement avec le rattachement au titre d'expert en Psychomotricité à Référentiel Européen (RNCP niveau 1) (arrêté du 7 avril 2017). Me concernant, j'approfondis mon expertise d'encadrement et de direction en mettant en place de la recherche.

Je suis donc attaché au laboratoire Pass'réel (équipe de recherche interne à l'UCO, dont quatre membres sont chercheurs permanents au CRTD (EA 4132, CNAM-Paris, Équipe « INETOP-Psychologie de l'orientation »), en lien avec la

¹ Communiqué lu au HCPP le mercredi 19 novembre 2014 par Gérard Hermant, représentant des psychomotricien.nes. En ligne sur le site de la Fédération Française des Psychomotricien.nes : http://arp69.free.fr/media/argumentaire_reingenierie_ffp.pdf

Faculté de Sciences Humaines et Sociales en tant que doctorant à l'Université Catholique de l'Ouest à Angers. De fait, je suis inscrit dans le doctorat interdisciplinaire ECE (Education, Carriérologie, Ethique) de l'UCO-Angers sous la co-direction du Pr. Bertrand Bergier (UCO Angers) et de Christian Heslon, MCF, (UCO Angers, CRTD, EA 4132, CNAM Paris) ; en co-direction avec l'Université de Kaslik (Liban), Pr. Mirna Abboud Mzawak (USEK, Kaslik).

1.2. Le processus d'universitarisation

1.2.1. Evolutions de la profession en France

Durant plusieurs décennies, la profession et le métier font preuve de leur utilité auprès de la population d'enfants qui était le socle d'exercice professionnel au commencement du métier de psychomotricien en France avant d'étendre ses champs d'expertise à de nouvelles pathologies et tranches d'âges. Cela se fera grâce à la défense opiniâtre sur le plan politique de la conception de la psychomotricité. Nous pouvons citer la FFP (Fédération Française des Psychomotriciens) comme organe central pour la France. Cette organisation syndicale œuvre pour la défense et la promotion de la profession, qui a fait ses preuves sur le terrain.

En 2008, le plan Alzheimer ouvre la création de 1000 postes d'ergothérapeutes ou psychomotricien.ne.s en 5 ans, notamment pour encadrer le fonctionnement des EHPAD (Etablissement d'accueil et d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) et PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés). L'appareil de formation doit s'adapter car il existe à l'époque six écoles en France. Or l'arrivée du plan Alzheimer puis d'autres plans, comme le plan Autisme, prévention des RPS (Risques Psycho-Sociaux), imposent une augmentation du volume d'étudiants formés. Le quota actuel est complété par les admissions en VAE (Validation des Acquis d'Expérience), répondant à l'article 25 de l'arrêté du 7 avril 1998. Le financement des études aussi évolue avec la possibilité d'apprentissage en alternance. Par ailleurs, cette augmentation des quotas incite à la création d'IFP (Institut de Formation en Psychomotricité). Ceci est corrélé au processus de décentralisation qui autorise dorénavant chaque région à créer son quota de formation en IFP.

Nous pouvons entrevoir que l'évolution réelle de la « psychomot' » (comme la raccourcissent ses utilisateurs) peut passer du métier de psychomotricien.ne à la discipline de psychomotricité. Cette perspective épistémologique et praxéologique passe par le fait d'enseigner la psychomotricité non comme une fonction complémentaire à un métier autre (comme cela se faisait en France dans les années 70 et continue à se faire dans d'autres pays) mais comme disposant d'un soubassement

théorique essentiel à tout métier de soins comme c'est le cas pour la psychologie. Cet apport autoriserait la (ré)conciliation des conceptions de corps et d'esprit tant dans les formations universitaires que sanitaires (voire médico-sociales).

1.2.2. *Evolutions de la formation*

Mon inscription dans le doctorat ECE de l'UCO-Angers s'est faite car il n'existe pas (encore) de doctorat spécifique en psychomotricité, ni de discipline ou section universitaire dédiée. Le choix du doctorat ECE renvoie au fait que ce diplôme présente une spécificité : un complément au diplôme mentionnant « carrière et psychomotricité ». Toutefois, dans l'attente de la réingénierie de la formation du métier de psychomotricien, imposée par les accords de Bologne, déjà achevée pour cinq des huit professions de rééducation, je souhaite expliquer au mieux l'évolution des carrières des psychomotricien.ne.s comme mes prédécesseurs l'ont fait avant moi. Ainsi, Lecamus (1980) présente dans sa thèse d'Etat la mise en place du métier de psychomotricien.ne ainsi que l'ensemble des soubassements théoriques qui lui semblent à l'œuvre. 20 ans plus tard, Grabot (2004) fait une recherche d'envergure nationale pour sa thèse de sociologie. Il dresse un état des lieux de la jeune profession qui nous préoccupe.

Mes prédécesseurs n'ont que peu (voire pas) parlé du processus LMD car il a été mis en place en 1998 par les accords de Bologne, comme l'ont rappelé récemment Françoise Cros et Edwige Bombaron (2018).

En dépit – ou du fait – de ce défaut d'inscription des Psychomotricien.ne.s dans un parcours universitaire complet (LMD), je souhaitais déterminer combien de psychomotricien.ne.s D.E. effectuent un parcours doctoral.

2. Les résultats de la recherche

2.1. Critères d'inclusion dans la recherche

Sur le plan méthodologique, j'ai envoyé un questionnaire à titre exploratoire par voie électronique avec compilation en temps réel (*Google Forms*) en mars 2016. J'ai recueilli au total 22 réponses valides. De plus, la connaissance du terrain d'études a permis de faire un recensement indirect de 23 personnes non-répondantes (réponses dites « boule de neige ») mais qui intégreraient bien la cohorte ; à savoir être psychomotricien.ne DE et préparer ou être titulaire d'un doctorat. J'ai intégré les doctorants ayant répondu car ils font partie intégrante de la dynamique de progression des effectifs. Il est dès lors possible de présenter les

premières données issues de cette phase exploratoire.

Sur les 32 répondants initiaux, il existe des répondants non pris en compte. Nous trouvons trois personnes dont le projet est inabouti (inscrits mais ne formalisant ni projet ni volonté d'aboutir) et sept personnes présentant un défaut d'inscription (se disent doctorants voire docteurs sans en justifier l'inscription, certains vont jusqu'à justifier la collaboration avec un doctorant pour se dire au niveau).

Cette analyse nous renseigne sur les psychomotricien.ne.s titulaires d'un doctorat (ou engagés dans cette voie), mais aussi d'autres titres ou grade, à l'instar de Maître de Conférences (MCF) ou Habilités à Diriger une Recherche (HDR) afin de déterminer les disciplines concernées par les recherches des psychomotricien.ne.s, l'importance des publications et les champs d'expertise dans le monde universitaire. Ce sont les résultats de cette recherche exploratoire que je souhaite présenter.

La présentation de ces travaux exploratoires vise à participer à la délimitation de mon champ de réflexion, initialement tourné vers « les carrières des psychomotricien.ne.s ». Il se trouve que la progression thématique de mon objet de recherche, en lien avec la méthodologie de la *Grounded Theory* m'a permis d'affiner la réflexion en questionnant l'avenir des psychomotricien.ne.s DE (Diplômés d'Etat) après quelques années d'exercice clinique.

Je souhaite tout particulièrement explorer les évolutions des carrières *via* le prisme de la fidélité à la discipline « psychomotricité ». Ce concept est fréquemment convoqué dans les échanges lors des rencontres professionnelles ou dans les publications (Potel, 2010 ; Hermant, 2008). Il me semblait valide de questionner les soubassements de cette « discipline » qui n'existe pas encore au niveau académique.

Je présenterai ainsi l'intégration des psychomotricien.ne.s dans le cursus universitaire (doctorat), les universités concernées, l'évolution au fil des années, l'influence géographique, l'attachement au concept de psychomotricité au travers des objets de recherche et enfin les qualifications des docteurs. Cet exposé permet une première approche des champs d'intérêts des psychomotricien.ne.s, de leur richesse et de leur étendue comme leur attachement au concept initial de psychomotricité.

2.2. Le genre pour les psychomotricien.nes

Les statistiques concernant le genre pour l'exercice professionnel du métier de psychomotricien.ne montrent pour l'année 2018 en France entière 12770 psychomotricien.ne.s dont 1341 hommes et 11429 femmes, soit un pourcentage d'hommes de 10,5 % (DREES, 2018).

2.3. Le genre pour les psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s

Nous pouvons faire le constat d'une modification substantielle de la répartition homme/femme dans les cohortes universitaires car sur 22 répondants, nous avons neuf hommes. Considérant que la présence des hommes est quatre fois plus importante, l'hypothèse d'un rééquilibrage des proportions habituelles trouvées dans le milieu universitaire est à envisager. Toutefois, une généralisation à partir du genre dans les études universitaires est à modérer car nous constatons une grande variabilité de genre selon la filière, de 27% de femmes en ingénierie à 84% dans les formations paramédicales². Cependant, dans les métiers fortement féminisés, constat est fait de développement de stratégies des hommes pour occuper les places les plus prestigieuses. Cela peut se vérifier notamment dans la surreprésentation masculine dans les syndicats. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce mouvement peut se justifier par une volonté de reconnaissance accrue dans la population masculine des psychomotricien.ne.s ; hypothèse que nous questionnerons dans la suite de nos travaux.

2.4. Année d'obtention de leur diplôme d'Etat

Les années d'obtention du diplôme d'Etat des psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s sont étalées de manière hétérogène sur 31 ans entre 1974 et 2015. Nous ne considérons pas les années 2016, 2017, 2018 car il est trop tôt pour que de futurs psychomotricien.nes doctorants diplômés à ces dates soient engagés dans une démarche de thèse.

Le nombre d'obtention du diplôme d'Etat des psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s entre 1974 et 1999 est de 12 en 26 ans, ce qui correspond à un rapport de $12/26 = 0,462$ psychomotricien.ne docteur.e. ou doctorant.e diplômé.e par

²<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/vers-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-les-chiffres-cles-lessentiel-edition-2016/>

an. La nombre d'obtention du diplôme d'Etat des psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s entre 2000 et 2015 est de 10 en 15 ans, ce qui correspond à un rapport de $10/15 = 0,667$ psychomotricien.ne docteur.e ou doctorant.e diplômée par an entre 2000 et 2015.

Le nombre d'obtention du diplôme d'Etat des psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s est donc multiplié par un facteur de $0,667/0,462 = 1,44$ entre ces deux périodes : ceci correspond d'une part à une évolution des effectifs. La DREES indique, en 2005, 354 étudiants formés sur la France ; en 2018, 914. D'autre part, il semble raisonnable d'entrevoir une volonté accrue de valorisation du parcours académique.

2.5. École de formation

Considérant nos 22 répondants, il ressort l'information que les psychomotricien.ne.s qui poursuivent vers des études doctorantes sont majoritairement issus de l'ISRP Paris (33%), de l'UPMC (27%), et de l'IFP Toulouse (26%). Les écoles de l'ISRP Paris (33%) et de l'UPMC (27%) cumulent à elles deux 60% des psychomotricien.ne.s de France qui poursuivent leurs études jusqu'au doctorat, la région Bordelaise constituée de l'ancienne école ISRP Bordeaux (10%) et l'IFP Bordeaux (4%) cumulent à elles deux 14% des psychomotricien.ne.s de France qui poursuivent leurs études jusqu'au doctorat. La région Toulousaine constitue 26% des psychomotricien.ne.s de France qui poursuivent leurs études vers un doctorat. Toutefois il faut prendre ses chiffres avec précaution du fait d'une part de la faiblesse du nombre de répondants ($n : 22$) et d'autre part du silence des zones proches des écoles de Lyon et Lille (malgré une diffusion massive). Ils nous invitent à penser une sous-représentation de certaines régions.

2.6. Année d'obtention de leur grade Master

Les années d'obtention du grade Master des psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s sont réparties sur les 32 dernières années entre 1986 et 2017. Nous ne considérons pas l'année 2018 car il est trop tôt pour que de futurs psychomotricien.ne.s docteur.e.s masterisé.e ;s à cette date soient engagé.e.s dans une démarche de thèse formalisée. Le nombre d'obtention d'un tel grade entre les années 1974 et 1999 est de 4 en 25 ans, ce qui correspond à un rapport de $4/25 = 0,16$ psychomotricien.ne docteur.e ou doctorant.e masterisé.e par an. Par ailleurs le nombre d'obtention du grade Master des psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s entre 2000 et 2017 est de 18 en 17 ans, ce qui correspond à un rapport de 1,1 psy-

chomotricien.ne docteur.e ou doctorant.e masterisé.e par an, ou, pour le dire autrement, chaque année un psychomotricien.ne obtenant un master ira jusqu'au doctorat. Le nombre d'obtention du grade Master des psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s est donc multiplié par un facteur de 6,6 entre ces deux périodes.

2.7 Nombre de psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s en fonction de l'année de soutenance de leur doctorat

Les années de soutenance du doctorat des psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s sont réparties sur 17 ans entre 1996 et 2023. Ce nombre correspond à un rapport de $21/17 = 1,24$ psychomotricien.ne docteur.e par an à compter du premier doctorat acquis par un.e psychomotricien.ne en 1996. On note une croissance de la tendance entre 2014 et 2023 avec 13 des 17 doctorats soutenus (ou à soutenir) par les psychomotricien.ne.s en seulement neuf ans. Ce nombre correspond à 76,5% des doctorats réalisés par les psychomotricien.ne.s en cette période. Il convient de remarquer qu'avec le temps les psychomotricien.ne.s entreprennent de plus en plus d'études universitaires.

2.8. Psychomotricien.ne.s docteur.e.s ou doctorant.e.s en fonction de leur discipline

Les disciplines sont variées mais entrent toujours dans le cadre de la conceptualisation du carré épistémologique que nous allons présenter en dernière partie. Nous pouvons faire le constat, à l'instar des sujets de recherche en master, que les objets de recherche peuvent se situer dans un champ spécifique (ou voulu comme tel) en retrouvant dans le titre les occurrences « psychomoteur », « psychomotrice » ou « psychomotricien.ne ». Nous pouvons noter qu'à la forte présence de ces occurrences s'ajoutent des termes rattachés à l'exercice professionnel comme la « graphomotricité » ou la « latéralité »/

2.9 Nombre de psychomotricien.ne.s docteur.e.s devenu.e.s MCF et détenteurs d'une HDR

Même si ici les statistiques perdent de leur pouvoir démonstratif puisque la présence ou l'absence d'une personne modifie considérablement le volume de données, nous constatons que sur l'échantillon de répondants ($n = 22$), nous avons : quatre maîtres de conférences et trois HDR avec un nombre total de six répon-

dants car il existe une redondance entre maîtres de Conférences et la détention de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

Il est à noter que notre connaissance du terrain nous a permis (au-delà des travaux présentés) de repérer *a minima* sept psychomotricien.ne.s DE étant aussi Maître de Conférence. Nous n'avons pas pris en considération les 23 personnes supplémentaires que nous avons identifiées car leur identification était incomplète. Nous souhaitons avoir les chiffres les plus représentatifs possibles même si cela reste délicat sur un échantillon aussi faible. De fait, nous estimons avec certitude que moins de la moitié de la population concernée a répondu. Ce pourcentage, en le considérant proche de 50% est toutefois supérieur au taux de réponse habituel pour un questionnaire, montrant ainsi la fidélité des psychomotricien.ne.s à ce qui pourrait leur tenir de discipline. Il est à noter que cette estimation se base sur la visibilité au sein de la profession que représente la détention d'un doctorat. Nous considérons comme faible le nombre de personnes titulaires d'un DE de psychomotricien.ne et d'un doctorat ayant complètement disparus à la fois de la scène universitaire et de la scène professionnelle paramédicale.

3. Proposition conceptuelle : le carré épistémologique

Tout en prenant appui sur un soubassement sociologique, philosophique et anthropologique au sens large, nous faisons le constat de plusieurs disciplines universitaires auxquelles les psychomotricien.ne.s souhaitant faire un doctorat sont contraint.e.s de se rattacher. En effet, toute personne souhaitant faire un doctorat doit avoir une discipline de rattachement, or, les psychomotriciens doivent se rattacher à une discipline qui n'est pas la psychomotricité car cette discipline n'existe pas pour l'instant. Nous pouvons ainsi juxtaposer quatre groupes disciplinaires qui constitueraient le socle conceptuel de l'exercice de la psychomotricité.

En référence au tableau ci-dessous, nous pouvons observer une séparation « mécanique » du corps de l'esprit comme l'ont pu faire de nombreux philosophes. avant que n'arrive la conception holistique du corps à l'œuvre depuis la révolution des mœurs de 1968. Sur la première ligne du même tableau, nous trouvons une séparation toute aussi mécanique entre la société civile, le regard sociétal et l'aspect sanitaire de la considération de l'humain. En effet, observer la personne peut se faire selon qu'on la considère saine et normale ou si nous la scrutons dans son aspect d'écart à la norme, malade comme a pu le souligner Canguilhem (2013). Cette colonne du tableau (le soin, la santé) est celle qui ressort majoritairement dans l'analyse de disciplines de rattachement, montrant l'attachement des psychomotri-

ciennes à l'exercice de leur art dans le champ de la santé.

Le dualisme corps-esprit, issu de Descartes, nous permet de comprendre certains phénomènes historiques. Ainsi la psychiatrie s'est séparée de la médecine somatique depuis plus d'un siècle. Le refus de la politique asilaire à l'œuvre actuellement ne doit pas cacher le malaise de la population face au handicap psychique, dont l'absence de justification somatique est une des explications. La psychomotricité est bien issue de ce terreau. Considérant l'œuvre de Julian de Ajuriaguerra (Joly et Labes, 2009), il nous faut garder à l'esprit qu'entre la sortie de la deuxième Guerre Mondiale et l'entrée des « 30 Glorieuses » (Fourastié, 1979), la psychomotricité considérait essentiellement l'être en devenir, *l'infans*.

Considérant l'analyse verticale de notre tableau, la désunion entre les activités d'enseignement « nobles » et l'enseignement des activités liées au corps est nette.

Tableau 1 : carré épistémologique

Carré conceptuel de la psychomotricité	Sociétal	Médical
Esprit	Pédagogie/andragogie, Formation	Psychologie (psychanalyse, TCC ³ , Neurosciences)
Corps	Education physique et sportive, STAPS ⁴ , APA ⁵	Médecine « somatique », Ingénierie, management

La Psychomotricité vient prendre appui sur les quatre cases sans les recouvrir totalement. Cette position autorise des va-et-vient entre chaque discipline dont la coopération augmente la pertinence. La consolidation de ponts entre les aspects corporels des apprentissages et les aspects émotionnels et cognitifs de caractéristiques somatiques est fondatrice d'un lien corps-esprit renoué. Cette description d'une appréhension de l'Homme dans sa globalité la plus vaste procède d'une intuition actée dans d'autres pays.

Les données fournies par la répartition des postulants au titre de Docteur permettent de constater une répartition dans les disciplines équilibrée. Nous trouvons cinq personnes dans les sciences de l'Education, cinq dans les sciences du mouvement (y compris STAPS), deux en anthropologie et sept en psychologie. Sur ce dernier point, nous remarquons que cette proportion (sept sur 22, soit près d'un

³ Thérapies Cognitives et Comportementales

⁴ Sciences et Techniques des activités Physiques et sportives

⁵ Activités Physiques Adaptées

quart) serait à corrélérer avec les extensions d'études que font les psychomotriciens. En effet, ces derniers opteraient, d'après les IFP, pour un prolongement des études au métier de psychomotricien vers le métier de psychologue. La proportion est inconnue entre les « fidèles » au métier de psychomotricien avec un Master de Psychologie et les psychomotriciens qui se reconvertissent en psychologues. Par ailleurs, l'évolution des doctorats autorise des nominations multidisciplinaires rendant la catégorisation ardue.

4. Conclusion

Le constat de cette analyse semble être le socle d'une discipline à formaliser : la psychomotricité, ainsi que Grabot (2018) l'a déjà formulé, avec un nombre non négligeable de psychomotricien.ne.s investi.e.s dans le monde universitaire et n'ayant pas quitté le monde de la psychomotricité. En effet, les répondants sont pour la plupart identifiés dans le monde de la psychomotricité pour y intervenir régulièrement au titre d'expert. A travers nos travaux exploratoires, nous espérons avoir pu montrer l'attrait des psychomotricien.ne.s pour le fait universitaire et la volonté d'une réciprocité.

4.1 Doctorat

Toutefois, seul un doctorat autorise la production de connaissances dans un champ universitaire spécifique, ici celui de la psychomotricité. Il permet d'asseoir non seulement l'utilité empirique d'un métier mais aussi l'efficacité scientifique d'une discipline. Pour se faire, la création d'un doctorat en psychomotricité paraît un étayage intéressant pour la défense et la création d'une discipline chargée de sens et riche de sa diversité de supports théoriques. Le soubassement du MIP⁶, qui présente une centaine d'étudiants par an, assure à cette filière une viabilité et un avenir pérenne.

4.2 Perspectives

Premièrement, nous pouvons penser à la richesse des interactions fécondes que peuvent présenter la discipline psychomotricité avec la pratique d'un métier récent mais mature. Sa jeunesse – revendiquée par ses acteurs – est le reflet d'un dynamisme conjoint à une fidélité disciplinaire qu'il semble judicieux de faire fructifier.

⁶ Master Internacional en Psychomotricidad

Deuxièmement, le doctorat peut se penser comme un lieu de production de connaissances nouvelles (et non de valorisation d'une discipline ancienne) que la psychomotricité a à cœur de développer à travers son éclectisme, reflet des « coups de sonde » des cliniciens pour s'attacher à des techniques et médiations aux supports les plus ajustés possibles à la réalité du terrain.

En questionnant la mise en place d'une recherche en termes d'intérêt professionnel et en fonction du type de savoir créé, les niveaux d'exigence, sur les plans scientifiques et universitaires, nous semblent variables. Nous pouvons décrire trois types de savoirs que la création d'une nouvelle discipline peut aider à développer :

- Réétalonnage de tests psychomoteurs « éprouvés »
- Création/étalonnage de nouveau(x) test(s)
- Création de savoirs/ preuves de l'efficacité de la psychomotricité

S'appuyant sur le travail académique de la formation initiale au DE de psychomotricien.ne conçu sur le modèle encore existant, il paraît judicieux de faire évoluer ce modèle comme moteur d'innovations. Cela nécessite de profiler l'évolution que nous pourrions souhaiter sur le plan formatif.

Se basant sur le travail entrepris par une équipe d'encadrement élargie, les étudiants pourront toucher du doigt les fondements de la recherche en passant par le travail de fourmi que cela représente, ainsi que sa conception organisationnelle et formelle.

Par ailleurs, à un niveau de reconnaissance plus élevé, comme l'ont déjà commencé les étudiants du MIP (*Master Internacional en Psicomotricidad*), la création de nouvelles épreuves ou de nouveaux savoirs sont de formidables outils pour défendre et promouvoir la psychomotricité.

N'oublions pas que l'universitarisation est en lien (sans se confondre) avec la réingénierie. Je pense acceptable dans la société actuelle de penser des modalités mixtes s'appuyant certes sur l'université pour la validation mais prenant aussi appui sur la logistique et l'expertise des écoles. Ces dites écoles ne sont pas « publiques » du fait de la difficulté de l'Etat à fournir les moyens nécessaires ; ce que les professionnels de l'ensemble de la filière Education constatent chaque jour.

Des écoles (pour la plupart déjà en place) pourraient, avec professionnalisme et sens du terrain, mettre en application une partie de la transmission des savoirs, particulièrement les savoir-faire, tout en s'appuyant sur le système universitaire. Avoir des enseignants-chercheurs est une nécessité (et la raison d'être de cette recherche) et créer une (sous-)discipline un besoin que cet article pourrait conforter. Nous pouvons également imaginer une sous-section à l'une des nouvelle section 91 du Conseil National des Universités : sciences de la rééducation-réadaptation.

Enfin, un retour à l'incarnation de chaque individu pensant et l'acceptation du corps (à commencer par le sien) dans le champ des pensées est un formidable outil d'épanouissement autant que d'accomplissement. Ainsi, la dimension ontologique d'éléments tels que la pensée incarnée, l'action réflexive, l'épanouissement par le corps, ou d'*embodiment*, pourront être suivis dans nos travaux à venir et de ceux de psychomotricien.nes universitaires.

Bibliographie

- Canguilhem, G. (2013) *Le normal et le pathologique*, Paris : PUF
- Cros F. et Bombaron E. (2018) *Le doctorat et sa professionnalisation ; quelle place pour la thèse ?* Mont Saint Aignan : Presses Universitaires de Rouen et du Havre.
- Fourastié J. (1979) *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris : Fayard,. Réédition : Pluriel, 1980
- Grabot, D. (2004). *Psychomotricien.ne : Emergence et développement d'une profession*. Marseille : Solal.
- Grabot, D (2018). « De la guerre des écoles à une réingénierie intégrative ». *ANAE*, 153, 173-176
- Hermant, G. (2008) « La psychomotricité dans le monde. Origines, évolutions, actualités et perspectives ». *Contraste* (N° 28-29)
- Joly F ; et Labes G. (2009) *Julian de Ajuriaguerra et la naissance de la psychomotricité*, Noisiel : Papyrus
- Laperrière, A. (1997). « La théorisation ancrée (grounded theory): démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées. » In J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires (Eds), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Québec: G. Morin, pp.309-340
- Le Camus J. (1980) *Les pratiques psychomotrices en France. Rétrospective (1900-1980) problèmes actuels et perspective*, Bruxelles : P. Mardaga
- Nagel, T., (1993) *Le point de vue de nulle part*, Paris, Editions de l'éclat
- Potel, C. (2010) *Être psychomotricien.ne, un métier du présent, un métier d'avenir*. Paris : Erès
- Schön D.-A. (1994). *Le praticien réflexif. A la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Paris, Logiques

Mes plus vifs remerciements vont à Alexis Berland, étudiant en psychomotricité, pour la gestion et la mise en forme des fichiers d'analyse.

Ce travail a reçu le soutien financier de la Fondation pour la Recherche en Psychomotricité et Maladies de Civilisation (FRPMC) sous égide de la Fondation de France.